

2, rue des Moulins
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 53 03
f +41 32 420 53 01
secr.den@jura.ch

Aux entités et organismes politiques concernés

Delémont, le 25 mai 2022

Avant-projet de révision de la loi concernant le guichet virtuel sécurisé (RSJU 170.42) Procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

L'actuelle loi concernant le guichet virtuel sécurisé est entrée en vigueur en 2012, afin de fournir un cadre légal permettant la mise en place d'une solution de guichet virtuel sécurisé au bénéfice des citoyens, entreprises et communes jurassiennes. Au vu du succès rencontré et pour faire face aux évolutions futures, une révision de ladite loi est désormais nécessaire.

Le débat porte notamment sur la thématique globale de la transition numérique des administrations publiques et de la sécurité informatique. La collaboration entre le canton et les communes est également un point central, qu'il est nécessaire de clarifier, l'objectif étant notamment que les communes fournissent l'essentiel de leurs prestations via le guichet virtuel. Des prestations sont déjà en place et utilisées à satisfaction par les communes. Différentes présentations ont été développées sur le sujet en 2019 et 2020.

Avec cet avant-projet, le Gouvernement propose donc de réviser partiellement la loi sur le guichet virtuel sécurisé afin de se doter d'une collaboration plus claire entre l'Etat et les communes en matière de cyberadministration. Cela permettra une meilleure efficacité dans le développement des prestations en ligne, ainsi qu'une mutualisation des moyens technologiques.

Vous trouverez l'avant-projet en question ainsi qu'un rapport explicatif sur le site internet du canton, à l'adresse suivante : <http://www.jura.ch/Projets-de-lois/Projets-mis-en-consultation.html>.

Je vous saurais gré de transmettre d'ici **au 17 juillet 2022** votre appréciation ainsi que vos éventuelles remarques, par le biais du questionnaire remis en annexe, au Service de l'informatique. En raison de contraintes organisationnelles internes au Service de l'Informatique, nous vous remercions de respecter ce délai afin que le rapport de consultation puisse être rédigé dans les meilleurs délais.

Dans la mesure du possible, il est souhaitable que les réponses soient adressées par courrier électronique. Les coordonnées du service sont les suivantes :

Service de l'informatique
109, route de Moutier
2800 Delémont
032 420 59 00
secr.sdi@jura.ch

Les prises de position des participants à la procédure de consultation feront l'objet d'un rapport de consultation disponible sur le site internet du canton et porté à l'attention du Parlement.

Afin de répondre à vos questions et d'améliorer la compréhension du sujet, le Service de l'informatique présentera l'avant-projet lors de deux (visio-)conférences auxquelles vous pouvez vous inscrire par e-mail à secr.sdi@jura.ch jusqu'à deux jours avant l'événement :

- Jeudi 9 juin 2022, 16h30 – 17h30 (visioconférence)
- Lundi 13 juin 2022, 10h – 11h (présentiel à Delémont)

M David De Groote, responsable cyberadministration, se tient à votre disposition pour tout complément d'information (david.degroote@jura.ch).

En vous remerciant par avance de votre précieuse collaboration, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.



David Eray
Ministre de l'environnement

Annexe : questionnaire de consultation.